



LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Délégation de signature

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au secrétaire général le 28 février 2014 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Robert OPHÈLE, second sous-gouverneur, à Mme Nathalie AUFAUVRE le 3 décembre 2012 ;

Délégation permanente est donnée à Mme Delphine LESCARCELLE-EVIN, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités de la cellule de Réflexion stratégique et de Prospective à l'exception, d'une part, des nominations aux fonctions d'adjoint du chef de service et, d'autre part, des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée.

Fait à Paris, le 8 septembre 2015

Nathalie AUFAUVRE